



# Saint-Jean De Gonville



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 juin 2022, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés** : Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Janine BAIL (procuration à Christophe LEBRUN), Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN)

**Absents** : Nicolas PIDOUX

**Secrétaire de séance** : Cécile MAGNIN

*Le compte-rendu du 03 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Geneviève COMBET. Un courrier sera adressé au candidat suivant.**

### I/ Délibération

#### **1/ Modification du tableau des emplois de la collectivité**

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

##### A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 24h/semaine pour l'entretien des locaux ;
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 18h/semaine pour l'entretien des locaux.

*La personne actuellement en poste termine son contrat et quitte son logement de fonction au 30 juin. Le logement sera laissé vacant en cas de besoin des nouveaux enseignants nommés à la rentrée.*

##### A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 23h/semaine pour la restauration collective ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 17,5h/semaine ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28h/semaine.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## 2/ Modalités de publicité des actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes et réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir comme modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel la publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population sera organisé à Saint-Jean-de-Gonville en janvier 2023.*

## II/ Planning mensuel des réunions

Lundi 13/06/22 à 16h00 à Péron :	Marché à bon de commandes Sud gessien
Lundi 13/06/22 à 18h00 à Péron :	SIVOS
Mardi 14/06/22 à 18h30 à Gex :	Cadre de vie/GVD
Mercredi 15/06/22 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire
Mardi 21/06/22 à 18h30 en salle de motricité :	Conseil d'école
Mercredi 22/06/22 à 19h00 à Gex :	Conseil des maires
Jeudi 23/06/22 à 18h00 à Gex :	Santé/solidarité
Mardi 28/06/22 à 18h30 à Gex :	Tourisme/Culture
Jeudi 30/06/22 à 18h00 à Prévessin-Moëns :	Cotech Régie des eaux
Jeudi 30/06/22 à 18h00 à Gex :	Environnement
Jeudi 30/06/22 à 19h00 à Gex :	Aménagement

## III/ Dépenses

Travaux voirie rue Saint-Jean	EIFFAGE	13 339.20 €
Vente de bois	ONF	4 145.25 €
Repas cantine avril 2022	BOURG TRAITEUR	5 623.45 €
Consommation gaz bâtiments communaux avril 2022	TOTAL ENERGIE	2 248.99 €
Maîtrise d'œuvre route de Roulave Acompte n°4	AINTEGRA	4 167.06 €
Frais d'avocat litige RIVIERE	Cabinet RACINE	1 890.00 €

Colonne évacuation eau école	SOLARITHERM	2 249.50 €
Produits d'entretien	DACD	1 893.34 €
Produits d'entretien	DACD	1 170.37 €

## IV/ Commissions

### **1/ Communication/Social**

L'Infogonville a été reçu ce jour et sera distribué dans la semaine.

Pays de Gex agglo nous a signalé que la maintenance de notre site internet sera arrêtée à la fin de l'année. La commission se réunira prochainement pour réfléchir à la refonte du site.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu cette année à Saint-Jean. Il serait souhaitable que les membres du Conseil soient présents et s'investissent davantage.

### **2/ Scolaire**

Une commission scolaire a eu lieu le 30 mai dernier. Angélique VAN HOECKE déplore le manque de réponses reçues à son invitation et le peu de présents à la réunion.

Cécile MAGNIN rappelle que les membres du conseil ont été désignés en début de mandat pour participer aux différentes commissions. Angélique VAN HOECKE précise qu'il serait néanmoins appréciable de répondre aux invitations et de participer davantage aux réunions qui font l'objet d'un travail en amont.

Lors de cette commission, la responsable de l'accueil de loisirs Amandine CARRICHON est venue présenter le centre et le PEDT. Une action gratuite sera mise en place pour faire connaître le centre aux familles gonvilloises, ainsi qu'une journée portes ouvertes organisée en juillet.

Il a également été proposé en réunion d'appliquer un tarif préférentiel aux enfants des employés communaux pour les mercredis et les vacances. Cette proposition constituerait un avantage social et pourrait fidéliser l'équipe en place.

Les membres de la commission présents le 30 mai ont voté contre, principalement parce que cet avantage ne s'adresse qu'à une minorité des employés.

Emmanuelle LAURE précise son vote pour ne pas avantager des employés qui n'habiteraient pas la commune ou qui auraient un conjoint avec d'importants revenus.

Monsieur le Maire rappelle qu'une augmentation du point d'indice dans la fonction publique est prévue prochainement et impactera déjà le budget communal.

Vu le faible taux de participation à la commission, Angélique VAN HOECKE propose ce soir aux membres du Conseil municipal de se prononcer pour ou contre la mise en place de cet avantage.

Après délibération avec 1 vote pour, 1 abstention et 12 votes contre, la proposition est rejetée.

## Ecole

L'effectif actuel est de 257 élèves. 247 élèves sont actuellement inscrits pour la rentrée de septembre.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le 21 juin.

Un point sur les travaux à réaliser cet été sera fait avec la directrice le 27 juin.

Le recrutement de deux ATSEM est en cours pour la rentrée 2022 suite à la mise en disponibilité de deux agents.

## Accueil de loisirs

Le prochain PEDT aura lieu le 30 juin à 18h30.

L'équipe de l'accueil de loisirs est très satisfaite d'avoir investi les locaux de la bibliothèque.

La fourniture des repas au restaurant scolaire est toujours assurée par Bourg Traiteur qui donne satisfaction.

La part du bio a légèrement diminué pour satisfaire les enfants.

## **3/ Travaux**

### Voirie

- Les travaux route de Roulave avancent bien, malgré les plaintes de quelques riverains.
- Le devis a été validé pour le marquage des zones 30km/h. Des poteaux seront également posés rue Saint-Jean et route des Cheneviers.
- Un système a été installé rue de l'Eglise pour compter les voitures et calculer leur vitesse.

### Réseaux

- Les travaux d'enfouissement des réseaux route de la Cendière sont en cours.

### Bibliothèque

Les travaux de maçonnerie sont presque terminés.

### Boulangerie

Le plan a été modifié au niveau du quai de déchargement. Les appels d'offres vont prochainement être lancés.

## **V/ Commissions de la Communauté d'agglomération**

***Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.***

## Social

Différents thèmes ont été abordés en commission :

- Présentation de l'association « les jardins de Voltaire » qui recrée les jardins tels qu'à l'époque en mettant en avant la permaculture et l'insertion de jeunes en difficultés.
- Présentation du dispositif « conseiller numérique France services » qui accompagnera les collectivités et associations pour permettre aux usagers d'être autonomes dans leurs démarches informatiques.

Pour rappel, un ordinateur pourrait être mis à disposition du public dans les futurs locaux de la bibliothèque pour faciliter les démarches administratives.

## Communication

Une réunion des communicants du Pays de Gex a été organisée, différents projets sont en cours :

- création d'une page mairie sur le site de l'Agglo, où il sera possible de récupérer des documents à insérer sur notre site internet ou dans le bulletin municipal.
- diffusion du magazine Regard gessien : la distribution pose des problèmes.
- mise en place d'une photothèque mutualisée entre toutes les communes du Pays de Gex.
- Une application mobile sera bientôt disponible pour le grand public, ainsi qu'une Web TV.

Le conseil municipal souligne les délais extrêmement longs pour refaire une pièce d'identité dans le Pays de Gex, l'offre de rendez-vous semble insuffisante.

Une cabine de téléconsultation va être mise en place par le Département à Prévessin-Moëns. Pour rappel, certaines pharmacies sont déjà équipées d'un tel dispositif.

## GVD

3 nouveaux conteneurs semi-enterrés ont été installés sur la commune : au-dessous du château, sur l'ancien parking Demornex et vers la maison communale.

La mairie a été alertée par plusieurs habitants du courrier envoyé par les services de l'agglomération concernant la collecte des ordures ménagères. L'attribution des conteneurs telle que proposée aux riverains a été faite sans concertation préalable de la mairie.

Un conteneur de référence a été indiqué sur le courrier mais les usagers ont bien entendu accès à tous les conteneurs de la commune.

## Aménagement

Un point a été fait sur les modifications du PLUiH. Un comité de pilotage est prévu fin juin pour les élus.

## Régie des eaux

- Une présentation de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable a été faite en Cotech le 19 mai dernier.

La projection des besoins pour 2020 était estimée à 9 millions m<sup>3</sup>, mais le volume mis en distribution est inférieur à 8 millions m<sup>3</sup>. La différence est principalement liée aux efforts de réduction des fuites.

Les besoins envisagés sont de 9 millions de m<sup>3</sup> pour 2030 et 10,9 millions pour 2040. Afin de couvrir l'ensemble de ces besoins, il s'avère nécessaire de mettre en place les solutions suivantes :

- Exploitation du puit de Pougny à 9 000 m<sup>3</sup>/jour
  - Achat au SITSE de 6 900 m<sup>3</sup>/jour.
- Certains chantiers ont pris du retard suite à des difficultés d'approvisionnement en matériel.
  - Un accord-cadre a été conclu pour le contrôle des assainissements non collectifs (habitations isolées).

## VI/ Points divers

### Permanence des élections législatives

#### **1<sup>er</sup> tour – 12 juin 2022**

**Président** : Michel BRULHART

**Président suppléant** : Patrick DUMAS

**Secrétaire** : Charline PERRIER

8h-12h : Christophe LEBRUN – Loïc CHRISTIN – Janine BAIL

12h-15h : Serge BAIL – Cécile MAGNIN – Claude MOREIRA

15h-18h : Charline PERRIER– Angélique VAN HOECKE – Fabien JACQUET

#### **2<sup>ème</sup> tour – 19 juin 2022**

**Président** : Michel BRULHART

**Président suppléant** : Emmanuelle LAURE

**Secrétaire** : Frédéric LEGER

8h-12h : Elody BULLIARD – Laurent IMBERTI – Leila MANET

12h-15h : Adeline SIBELLE – Janine BAIL – Nicolas PIDOUX

15h-18h : Frédéric LEGER – Jean-Pierre DEMORNEX – Audrey DUPONT

### Travaux

- L'entreprise PERARD a construit récemment un tunnel. Monsieur le Maire précise que si la hauteur est inférieure à 2 m, aucune autorisation d'urbanisme n'est à déposer. Un contrôle sera effectué sur site.
- Un trou a été constaté le long de la voie ferrée vers chez Nabaffa. Il est parfois rempli de matériaux et gravats, mais lorsqu'il est vide il présente un danger pour les promeneurs.
- La fissure constatée sur le trottoir de la Grand Route s'aggrave.

## Urbanisme

Des contrôles ont été effectués par les membres de la commission Urbanisme suite à la réception des déclarations d'achèvement de travaux. Certaines constructions ne sont pas conformes aux permis initialement déposés (hauteur, emplacement des fenêtres, sous-sol avec ouvertures...).

Un courrier sera fait à chaque pétitionnaire pour leur demander de déposer un permis modificatif et se mettre en conformité avec les règles du PLUiH.

*La séance est levée à 21h20*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu**

**le Mardi 05 juillet 2022**